ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 01/2021

Date : Jeudi 22 avril 2021 à 18h30

Lieu : Salle des Remparts - Place des Anciens-Fossés 7 - 1814 La Tour-de-Peilz

Présidence : M. Yvan Kraehenbuehl (La Tour-de-Peilz)

Scrutatrices : Mme Claudine Borloz (Montreux) – M. Antony Huys (Montreux)

Présent(e)s	:	46	conseillères et conseillers
Excusé(e)s	:	14	conseillères et conseillers
Absent(e)s	:	3	conseillères et conseillers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
2.1 Assermentation de Madame Muriel Higy-Schmidt (Vevey), en remplacement de Madame Isabel Jerbia, démissionnaire
2.2 Assermentation de Monsieur Silvano Pozzi (Montreux), en remplacement de Monsieur Raphaël Corbaz, démissionnaire
3. Élection d'un membre à la Commission de gestion pour la fin de la législature 2016-2021, en remplacement de M. André Grivel (Blonay), démissionnaire
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Approbation du procès-verbal No 03/2020 de la séance du 19 novembre 2020
6. Communications du Bureau
7. Correspondance
8. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
9. Préavis du Comité de direction
9.1 Comptes 2020 de l'Association Sécurité Riviera (No 01/2021)
9.2 Rapport de gestion 2020 (No 02/2021)
9.3 Règlement sur le service de défense contre l'incendie et de secours SDIS Riviera et son Annexe I – Adaptation des dispositions à la LSDIS et au RLSDIS dans leur version en vigueur depuis le 1er février 2020 (No 03/2021)
9.4 Réglementation concernant la mendicité – modification du Règlement général de police de l'Association de communes Sécurité Riviera (No 04/2021)
10. Rapport des commissions
10.1 Rapport relatif au service de Police – Académie de Savatan 2020 – Prise en charge de frais supplémentaires liés au COVID-19 (Préavis No 08/2020)
11. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Yvan Kraehenbuehl (La Tour-de-Peilz) ouvre la 3ème séance de l'année politique 2020-2021. Il salue toutes les personnes présentes, y compris les chefs de service de l'ASR et les représentants de la presse. La séance est malheureusement interdite au public et il rappelle les règles sanitaires à respecter.

Nous avons appris le décès, fin mars, de M. Jean-Pierre Taverney, qui représentait Jongny au sein du Comité de direction jusqu'à dernièrement. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

1. APPEL

Excusé(e)s : Philippe Mercier (Chardonne) - Olivier Bays (Corsier) - Tiago Ribeiro (Corsier) - Rachel Descloux (La Tour-de-Peilz) - Elisabeth Leimgruber (La Tour-de-Peilz) - Michel Tobler (La Tour-de-Peilz) - Carole Grangier (Montreux) - Alain Imhof (Montreux) - Alexandre Staeger (Montreux) - Julien Schlaeppi (St-Légier) - Nuno Domingos (Vevey) - Jorge Maldonado (Vevey) - Frédéric Vallotton (Vevey) - John Grandchamp (Veytaux)

Absent(e)s : Pierre-Alain Besson (St-Légier) - Philippe Andler (Veytaux) - Alexandre Koschevnikov (Veytaux)

Mme Amélie Flückiger (Chardonne), membre du Comité de direction, est excusée.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation et le plan de protection ont été adressés à M. le Préfet.

2. ASSERMENTATIONS ÉVENTUELLES

2.1 Assermentation de Madame Muriel Higy-Schmidt (Vevey), en remplacement de Madame Isabel Jerbia, démissionnaire

2.2 Assermentation de Monsieur Silvano Pozzi (Montreux), en remplacement de Monsieur Raphaël Corbaz, démissionnaire

M. Silvano Pozzi (Montreux) étant excusé, son assermentation est reportée à la prochaine séance, tout comme celle de la personne qui sera nommée par la commune de Blonay pour remplacer M. André Grivel, démissionnaire.

L'assemblée se lève. M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis Mme Muriel Higy-Schmidt (Vevey) prête serment.

M. le Président la félicite et lui souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

3. ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE GESTION POUR LA FIN DE LA LÉGISLATURE 2016-2021, EN REMPLACEMENT DE M. ANDRÉ GRIVEL (BLONAY), DÉMISSIONNAIRE

La candidature de Mme Helga Young-Rarden (Blonay), actuelle suppléante, est présentée comme membre, celle de Mme Cécile Vouilloz (Blonay) comme suppléante. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, Mmes Helga Young-Rarden (Blonay) et Cécile Vouilloz (Blonay) sont élues respectivement membre et suppléante à la commission de gestion pour la fin de la législature 2016-2021 à l'unanimité.

M. le Président les félicite et les remercie par avance de leur dévouement.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'assermentation de M. Silvano Pozzi (Montreux) en remplacement de M. Raphaël Corbaz, démissionnaire, est reportée à la prochaine séance. Un nouveau point 10 est ajouté pour des communications orales du Comité de direction. La numérotation qui suit est repoussée d'autant.

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que modifié.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 03/2020 DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal No 03/2020 de la séance du 19 novembre 2020 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à son auteur.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le vote sur la fixation des indemnités du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026 se fera lors de la prochaine séance. Le Bureau a établi un rapport pour une proposition de modification ; il sera transmis avec les documents de la prochaine séance.

7. CORRESPONDANCE

Néant.

8. DÉPÔT ET DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

Néant.

9. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

9.1. Comptes 2020 de l'Association Sécurité Riviera (No 01/2021)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

9.2 Rapport de gestion 2020 (No 02/2021)

M. Michel Cardinaux (Blonay) a lu avec intérêt (page 68) que les coûts réels des services d'ambulances ne sont pas intégralement subventionnés par le Canton. Ayant été transporté à l'Hôpital Riviera-Chablais le 14 janvier et le 10 février par l'ASV, ainsi que le 31 janvier par l'ASR, il se demande, lorsqu'on appelle le 144, comment le service d'ambulance est-il alerté et choisi ? Et qu'est-ce que le concordat G8233.22 ?

M. le Président rappelle que les questions peuvent être transmises aux membres de la commission de gestion. Elles seront discutées en commission et les réponses données au travers du rapport.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

9.3 Règlement sur le service de défense contre l'incendie et de secours SDIS Riviera et son Annexe I – Adaptation des dispositions à la LSDIS et au RLSDIS dans leur version en vigueur depuis le 1er février 2020 (No 03/2021)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission de 9 membres ainsi composée :

Présidence : Francis Baud (Vevey)
Membres : Lionel Winkler (Montreux) - Olivier Blanc (Montreux) - Muriel Higy-Schmidt (Vevey) - Michel Culand (La Tour-de-Peilz) - Alain Vionnet (St-Légier) - Angelo De Quattro (Jongny) - Cécile Vouilloz (Blonay) - Michel Cardinaux (Blonay)

9.4 Réglementation concernant la mendicité – modification du Règlement général de police de l'Association de communes Sécurité Riviera (No 04/2021)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission de 9 membres ainsi composée :

Présidence : Christian Grobéty (La Tour-de-Peilz)
Membres : Tal Luder (Montreux) - Antony Huys (Montreux) - Clément Tolusso (Vevey) - Tom Wahli (Vevey) - Jacques Marmier (Corseaux) - Dominique Durussel (Jongny) - Gavin Dale (St-Légier) - Anne Ducret (Chardonne)

10. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

M. Bernard Degex (Blonay) apporte un complément au sujet de l'interpellation de M. Tom Wahli (Vevey), intitulée « Formation des premiers répondants à la problématique de la culture du viol et aux questions de genre », déposée lors de la séance du 24 septembre 2020. Dans le prolongement de la réponse communiquée lors de la séance du 19 novembre 2020, le Comité de direction et la Direction de l'Association Sécurité Riviera ont entrepris différentes démarches. Le Directeur de l'ASR a reçu l'interpellateur le 4 décembre 2020 pour approfondir la réflexion et bien cibler les attentes. À la suite de cet échange, des contacts ont été pris avec la Police de la Ville de Lausanne, l'Académie de police, ainsi que le Département de l'environnement et de la sécurité. Agir de manière coordonnée avec les partenaires précités et le réseau professionnel spécialisé dans le domaine psychosocial est essentiel. La Police de Lausanne est sur le point de créer une « unité spécialisée pour les victimes de violences ». Celle-ci s'est en effet avérée nécessaire dans la capitale vaudoise en raison du nombre élevé de cas de violences en tous genres et du fait que les violences domestiques et la lutte contre les discriminations raciales ou de genre impliquent de nombreux partenaires, qui ne peuvent agir seuls. Il a dès lors été nécessaire d'envisager l'amélioration des pratiques et de la prise en charge des victimes. Celles-ci doivent toujours être écoutées avec bienveillance, prises au sérieux, protégées de leurs agresseurs et accompagnées tout au long de la procédure. Pour ce faire, la Police de Lausanne forme actuellement dix policières et policiers pour composer cette unité, qui bénéficieront d'un programme de formation spécifique pour mener à bien leur mission. Cette thématique étant devenue une préoccupation particulière sur le plan cantonal, elle sera partagée au sein de la Conférence des Directeurs des Polices Vaudoises (CDPV), de même qu'au sein de la Conférence des Commandants des Polices Vaudoises (CCPV). Cela permettra d'envisager une formation continue commune pour l'ensemble des policières et policiers qui œuvrent au sein des polices communales et intercommunales. De plus, des aménagements particuliers dans les locaux de police permettront d'accueillir les victimes dans des conditions plus adéquates. En outre, toutes les policières et tous les policiers reçoivent une formation de base spécifique sur l'accueil et la prise en charge des victimes ainsi que sur la LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infractions). Enfin, le Département de l'environnement et de la sécurité traite actuellement des questions qui portent sur la sensibilisation des aspirantes et aspirants de police en matière de discriminations faites aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et en questionnement ou queer (LGBTIQ+) par tous les services de l'État, non seulement par la police, mais également les services d'aides aux victimes et la justice. Les réponses sont en cours de traitement. Sensibles à cette thématique liée à l'évolution de notre société et de ses enjeux, dont le respect des minorités, le Comité de direction et la Direction s'engagent à mettre en œuvre un accueil et une prise en charge de qualité pour toutes les victimes. Dès que possible, le Conseil intercommunal sera renseigné sur la concrétisation des mesures.

La 2ème communication concerne la Protection civile. Un article récemment paru dans 24heures spécifiait que la Protection civile pourrait être mise à contribution dans le cadre de la campagne contre le COVID jusqu'en juin 2021. Les astreintes et astreints pourront donc être convoqués jusqu'au 30 juin 2021 pour effectuer des périodes de service. Il tient à féliciter chaleureusement et remercier toutes celles et tous ceux, des astreintes et astreints au commandant cantonal en passant par les professionnels des régions d'ORPC du canton qui ont servis ou servent encore au sein de leur région. En effet, très souvent, ces femmes et ces hommes ont été confrontés et/ou se sont vu attribuer des missions qui n'étaient pas les leurs, ou pour lesquelles elles et ils ont dû être formés spécialement. On peut bien imaginer que la confrontation avec certaines situations liées à la crise sanitaire que nous traversons n'était et n'est pas toujours simple. Paradoxalement, une nouvelle loi sur la protection civile suisse (LPCi) est entrée en vigueur au 1er janvier 2021. Ces nouvelles directives raccourcissent le nombre d'années de service obligatoire à 14 ans pour l'instant, nombre d'années qui sera encore diminué à 12. Pour le Canton de Vaud, cela signifie une baisse drastique des effectifs à disposition, typiquement dans le cadre de la pandémie (30%

pour 2021, 60% à l'horizon 2030 en se basant sur les chiffres 2020). Cela signifie qu'à terme, la Protection civile pourra de moins en moins effectuer des missions en faveur de la collectivité (régulation de trafic pour une manifestation par exemple). Au sujet d'un éventuel report de l'entrée en vigueur questionné en automne 2020, la Confédération et les cantons semblaient se renvoyer la balle. Il remercie au passage M. Laurent Wehrli (Montreux), conseiller national, qui a servi de facteur dans un sens comme dans l'autre. Des réflexions devraient démarrer au niveau de l'administration fédérale, mais les effets ne seront pas visibles de sitôt. C'est bien dommage. Les dernières instructions de l'EMCC précisent que les astreintes et astreints seront convoqués pour des périodes de services du 15 mai au 15 septembre comportant, entre autres, les activités des centres de vaccination itinérants, ainsi qu'un soutien aux « vaccinodromes », comme celui de Beaulieu à Lausanne. À la sortie de l'été, l'entier du contingent de l'ORPC Riviera aura effectué ses jours de services pour l'année. Cela sous-entend qu'il faudra jouer sur la compréhension de tous pour pouvoir répondre aux missions qui continueront à être les nôtres. Dans la période délicate pour l'économie que nous traversons, cela veut dire que les commandants des régions d'ORPC du canton doivent s'efforcer de convoquer leur troupe, puisque c'est une obligation légale, mais parfois au détriment de certaines entreprises qui ont de la peine à tourner et qui se voient ainsi « délestées » d'une main-d'œuvre importante. Il tenait à sensibiliser les membres du Conseil intercommunal à cette situation et les remercier d'être les ambassadeurs des missions des femmes et des hommes de la Protection civile.

La dernière communication a trait à la journée de la législature, prévue, après x reports, le samedi 5 juin 2021. En début d'année, le Comité de direction a dû se résoudre à annuler cette journée, ne sachant pas comment la situation sanitaire allait évoluer et tenant compte du fait qu'une journée comme celle-là, qui inclut non seulement tous les services de l'ASR mais aussi un certain nombre de services partenaires, est difficile à organiser. Espérons que l'année 2022 sera plus propice à ce genre d'évènements. Une nouvelle date sera communiquée en temps utile, de même qu'un programme détaillé.

11. RAPPORT DES COMMISSIONS

11.1 Rapport relatif au service de Police – Académie de Savatan 2020 – Prise en charge de frais supplémentaires liés au COVID-19 (Préavis No 08/2020)

M. Yanick Hess (Montreux), président de la commission de gestion, donne lecture des conclusions du préavis telles qu'elles ont été amendées.

M. Bernard Degex (Blonay) revient sur la question formulée en commission par M. André Grivel (St-Légier), qui souhaitait savoir quelles ont été les participations des autres polices, notamment la police cantonale vaudoise, la police cantonale valaisanne et la police cantonale de Genève, puisqu'elles envoient toutes leurs aspirants à l'académie de Savatan. Les polices communales vaudoises ont participé à hauteur de fr. 575'000.--, la police cantonale à hauteur de fr. 733'333.--, la police cantonale valaisanne pour fr. 200'000.-- et la police du canton de Genève fr. 800'000.--. Précisons que, pour cantons de Genève et du Valais, il y a un arrangement avec les polices communales. La part des polices vaudoises (cantonale et communales) représente donc environ 1,2 million de francs, fr. 800'000.-- pour Genève et fr. 200'000.-- pour le Valais.

M. le Président remarque qu'un amendement technique a été intégré aux conclusions du rapport de la commission. Pour la bonne forme, il donne lecture de la version initiale et de la version modifiée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'amendement technique est accepté à l'unanimité. Les conclusions du préavis sont quant à elles adoptées, telles qu'amendées, à la quasi-unanimité (une abstention). Dès lors,

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis N° 08/2020 du Comité de direction du 29 octobre 2020 relatif à la prise en charge de frais supplémentaires liés au COVID-19 de l'Académie de police de Savatan,

Vu le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. D'accorder, selon une clé de répartition définie entre les PolCom, une participation solidaire et exceptionnelle aux corps de police communaux ayant mis du personnel permanent à la disposition de l'Académie de police de Savatan, et touchés par une décision budgétaire de non-rétrocession de leurs salaires entre avril et septembre 2020 ;
2. De valider la somme prévue sur l'exercice 2020 à hauteur de CHF 61'812.50 pour l'ASR, et ce pour autant que les autres corps de police acceptent la répartition des coûts telle que proposée par la Conférence des Directeurs des polices communales vaudoises (CDPV).

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Mme Danièle Kaeser (Vevey) regrette que les dates des commissions ne figurent pas sur les préavis, ou qu'elles ne soient pas fixées à la fin de la séance, comme cela lui avait pourtant été mentionné. Sachant qu'elle sera hospitalisée à la date prévue pour la commission chargée d'étudier le préavis No 03/2021, elle ne pourra donc pas participer à la séance.

M. Bernard Degex (Blonay) prend bonne note de cette remarque. En principe, les dates sont systématiquement mentionnées sur les préavis. Cela n'a pas été le cas ces derniers temps, mais l'ASR sera plus attentive à cette question.

M. Werner Riesen (Vevey) a constaté, samedi 17 avril dernier, lors du marché, qu'une foule était rassemblée sur les escaliers de la Grenette à Vevey. Personne ne portait de masque, à l'exception de deux ou trois individus, et aucune distance n'était respectée. S'il comprend que les gens ont envie de vivre à nouveau un peu plus normalement, ce genre de comportement va à l'encontre des directives de l'OFSP. Aux restaurateurs, nous exigeons des tables de 4 personnes maximum et la distance entre les tables doit être respectée. ASR, présente au marché, est-elle intervenue ? Si oui, comment ? Sinon, pourquoi ne fait-elle pas respecter les directives ? *(Une réponse du Comité de direction sera donnée lors de la prochaine séance)*

M. le Président constate qu'il s'agit d'une interpellation. Il serait bon que ce genre d'intervention soit déposée sous forme d'interpellation. *(M. W. Riesen précise qu'il s'agit d'une simple question)*

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 19h05. Il remercie le Conseil pour la qualité des débats qui se sont déroulés dans le respect des institutions et des personnes et se réjouit de retrouver chacune et chacun le 10 juin 2021 pour la dernière séance de la législature 2016-2021.

CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA

Le Président :

Yvan **KRAEHENBUEHL**

SECURITE RIVIERA Conseil intercommunal

La Secrétaire :

Carole **DIND**